



Demande de dérogation

RESPECTER RIGOREUSEMENT LA DÉMARCHE SUIVANTE :



1. Remplir la partie 1 sans oublier de signer
2. Faire remplir la partie 2 par le Maire de votre commune de résidence
3. Retour du dossier en Mairie de Béthune

En aucun cas, les familles extérieures à la commune ne peuvent solliciter une école particulière. Une commission se charge de l'affectation en tenant compte des places disponibles et avec le souci de garantir des conditions d'accueil optimales et équivalentes dans toutes les écoles de la Ville. La famille s'engage à respecter cette affectation.

1 - PARTIE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Nom de l'élève :		Prénom de l'élève :	
Date de naissance :	<input type="checkbox"/> Très Petite Section <input type="checkbox"/> Moyenne Section	<input type="checkbox"/> Petite Section <input type="checkbox"/> Grande Section	<input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CM1

Nom du responsable 1 :		Prénom du responsable 1 :	
Adresse :			
Email :			
Téléphone :		Profession :	

Nom du responsable 2 :		Prénom du responsable 2 :	
Adresse :			
Email :			
Téléphone :		Profession :	

MOTIFS DE LA DEMANDE :

- Garde par une assistance maternelle agréée (fournir un justificatif de son domicile de moins de 3 mois)
- Regroupement de fratrie (frère(s) ou sœur(s) déjà présent(s) dans l'école)
- Autres cas, à préciser avec justificatifs :



Le(s) parent(s) déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts et s'engage(nt) à signaler à la Direction de l'Éducation de la Ville de Béthune ainsi qu'à la Direction de l'école tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'utilisateur qui emploie un faux nom ou un faux état-civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du Code Pénal.

À , Le Signature des parents:



2 - A REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Le Maire accepte de verser à la commune d'accueil une participation financière aux frais de fonctionnement et de fournitures scolaires fixée par délibération du Conseil Municipale de Béthune.

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....
.....

À, Le

Signature du Maire :

3 - DECISION DU MAIRE DE BETHUNE :

L'inscription de l'élève dans une école béthunoise est autorisée
ECOLE D'AFFECTATION :

L'inscription de l'élève dans une école béthunoise est refusée

À Béthune, Le